



**Municipalité régionale  
de comté de Coaticook**

294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook (Québec) J1A 2R3  
Téléphone : (819) 849-9166 Télécopieur : (819) 849-4320  
Courriel : secretariat@mrcdecoaticook.qc.ca

Une MRC à l'écoute de son milieu

depuis plus de 25 ans

Le 10 septembre 2008

**Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes**

Madame Deborah Bourque, présidente

377, rue Bank

Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

*Objet : «Maintien du service»*

Madame,

Vous trouverez ci-joint une copie de la résolution **CM2008-08-260** adoptée à la séance régulière du Conseil de la MRC de Coaticook tenue le 20 août 2008, relativement au sujet cité en rubrique.

Ladite résolution parlant d'elle-même, nous vous y référons tout en demeurant à votre entière disposition pour répondre aux commentaires qu'elle pourrait susciter.

Espérant le tout à votre convenance, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Nancy Bilodeau, OMA  
greffière

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**du conseil de la Municipalité régionale de comté de Coaticook**

EXTRAIT DE LA SESSION ORDINAIRE DUDIT CONSEIL TENUE LE 20 AOÛT 2008, À 19 H 30, À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK, SISE AU 294, RUE SAINT-JACQUES NORD, COATICOOK. LE CONSEIL FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR RÉJEAN MASSON, PRÉFET

**RÉSOLUTION - CM2008-08-260**

**RECOMMANDATIONS**

**COMITÉ ADMINISTRATIF DU 18 AOÛT 2008**

**SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES –  
MAINTIEN DU SERVICE POSTAL PUBLIC ET UNIVERSEL**

---

**ATTENDU** que Syndicat des Travailleurs et travailleuses des postes sollicite l'appui de la MRC de Coaticook afin de demander au gouvernement fédéral de tenir des audiences publiques et de consulter adéquatement la population et les utilisateurs qui sont les véritables propriétaires du service postal ;

**ATTENDU** que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres) ;

**ATTENDU** que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays ;

**ATTENDU** que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, de réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises ;

**ATTENDU** que le gouvernement fédéral ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement la population ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 18 août 2008 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Guy Lefebvre

**APPUYÉE** par le conseiller régional Gérald Boudreau

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la démarche du Syndicat des Travailleurs et travailleuses des postes afin de demander au gouvernement fédéral de tenir des audiences publiques et de consulter adéquatement la population et les utilisateurs qui sont les véritables propriétaires du service postal ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la requérante.

ADOPTION

Copie certifiée conforme  
Sous réserve des approbations  
Ce 09<sup>e</sup> jour de septembre 2008

  
Nancy Bilodeau,  
Greffière OMA

